

Saint Claude, le 13 juin 2016

Signature des conventions d'application de la charte de territoire du Parc national et lancement de la Marque Esprit parc national

Le Parc national de la Guadeloupe et les communes de l'Aire d'adhésion procéderont le 2 juillet prochain à la Signature des conventions d'application de la charte de territoire en mairie de Goyave.

A cette occasion, un village ouvert au public lancera la promotion des produits de la nouvelle marque *Esprit parc national*.

Des conventions d'application donnant vie à la charte du Parc.

En 2014, seize communes ont fait le choix d'adhérer à la charte de territoire. Cette adhésion a été suivie d'une formalisation des besoins de chaque commune adhérente, afin d'établir les différentes actions à mener.

Ce partenariat entre les communes et le Parc national concrétisera donc le démarrage effectif des actions menées au titre de la charte de territoire.

Une marque pour valoriser les acteurs du territoire

Le Parc national est riche de paysages exceptionnels et abrite une faune et une flore remarquables. Ils sont aussi des espaces de vie et de ressourcement pour l'homme. Le parc se doit de mettre ce précieux patrimoine à disposition du public et de le transmettre aux générations futures.

Si la protection de la biodiversité fait partie de ses missions essentielles, le parc national de la Guadeloupe est également un acteur de la sauvegarde du patrimoine culturel et paysager en contribuant à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature.

L'ancienne « Marque de confiance » développée en Guadeloupe laisse désormais sa place à une marque « commerciale » nationale, et le Parc national de la Guadeloupe s'engage ainsi plus loin avec les acteurs économiques de son territoire.

La marque Esprit Parc national, concerne des produits et services de diverses activités portant les mêmes valeurs de développement durable. Qui sont proposées sur le territoire de la charte. Elle permet aux acteurs économiques de valoriser leur savoir faire et la qualité de leur prestation, avec une portée nationale.

Contact presse : Maitena JEAN
Tél : +590 5 90 41 55 55- Fax : +590 5 90 841 55 56
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



Deux événements, une seule journée

Les deux événements se tiendront sur une même journée, le matin à partir de 10 heures étant réservé à la signature des conventions de partenariat en présence des élus et du Préfet de la Région Guadeloupe et du Conseil Départemental.

L'après midi, à partir de 14h30, un village ouvert au public proposera des produits de la marque « Esprit Parc national », ainsi que des ateliers, des jeux et des dégustations pour le grand public.

Un concert clôturera la journée à partir de 20h00.

L'ensemble de la manifestation est organisé sous le « haut patronage de Madame la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité auprès de Madame la Ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat ».

A cette occasion nous invitons la presse et le public, que nous espérons nombreux, à accompagner cet événement fondateur d'une nouvelle gouvernance dans le cadre d'une solidarité écologique entre les territoires de notre Archipel.